

MODALITES DE DELIVRANCE DES TCA ACCOMPAGNES (TCA)
ET DES LAISSEZ PASSER VEHICULES (LPV)
PAR LA GENDARMERIE DES TRANSPORTS AERIENS (GTA) D'ORLY

A compter du 21 mars 2016, les demandes de TCA et LPV auprès de la Gendarmerie des Transports Aériens d' ORLY devront être effectuées par mail à l'adresse suivante :

bgta.paris-orly+planton@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ce mail doit être exclusivement utilisé pour **la transmission** de demandes TCA ou LPV.
Ces demandes devront être transmises au moins 2 jours à l'avance (jours ouvrables), avant 12 heures.

(ex : pour une délivrance au 31 mars transmission avant le 29 mars à 12h)

Les demandes pour les dimanches et lundis devront être transmises au plus tard le vendredi à 12h.

POUR UNE PREMIERE DEMANDE L'OBJET DU MESSAGE INDIQUERA :

Date de délivrance souhaitée – Noms de la ou des personnes concernées
(ex : 21/03/16-DUPONT-DURAND)

EN CAS DE RENOUVELLEMENT L'OBJET DU MESSAGE INDIQUERA :

Date de délivrance souhaitée –Renouvellement – Nom de la ou des personnes concernées
(ex : 22/03/16-RENOUVELLEMENT-DUPONT-DURAND)

Le texte du message est libre . Il est toutefois fortement conseillé de mentionner le contact téléphonique du correspondant sûreté demandeur.

DEVRONT ETRE TRANSMIS EN PIERCE JOINTES :

- Tableau « demande TCA/LPV », Formulaire(s) de demande(s) habituel(s), justificatif d'identité de la personne faisant l'objet de la demande, TCA accompagnateur, certificat d'immatriculation et assurance véhicule (pour demande LPV uniquement)

Les délivrances et restitutions des TCA et LPV s'effectueront de **07h à 19h** à l'accueil du bâtiment 281 de la Gendarmerie des Transports Aériens d'ORLY.

L'accès à l'accueil étant fermé à partir de 19h, il sera précisé dans le message toutes demandes spécifiques de délivrances ou restitutions dans la plage horaire « 19h / 22h30 ». En dehors de ces horaires (07h / 22h30) aucune délivrance ou restitution ne sera réalisée.

Les originaux des pièces jointes transmises (Hormis le tableau« demande TCA/LPV »)seront présentés lors de la délivrance du TCA ou du LPV